

**Lettre ouverte du 12 mai 2020 de la Représentation Nationale des Parents (RNP)
à Claude Meisch, ministre de l'Éducation nationale**

Monsieur le Ministre,

S'il est vrai que la situation actuelle et les divergences des opinions, parfois très émotionnelles, entourant la question du retour à l'école doivent vous mettre devant des choix et des responsabilités difficiles, il reste indéniable que les parents d'élèves comptent sur vous pour prendre les bonnes décisions.

Dans ce contexte, la RNP regrette toutefois, et ceci malgré des échanges réguliers avec vous-même, de ne pas avoir été incluse dans les groupes de travail ministériels et interministériels qui ont eu la tâche de proposer des modes de redémarrage pour le système scolaire à l'aube de la première vague du Covid-19. Ceci aurait permis de mieux faire entendre la voix des parents, que ce soient leurs doutes mais surtout aussi leurs idées et propositions, dans un véritable esprit de partenariat entre écoles, parents, enseignants et instances étatiques.

Par ce courrier, la Représentation Nationale des Parents (RNP) tient donc à vous faire part des réflexions et des questionnements de la part des parents qui devraient être clarifiés dans les plus brefs délais.

Tout d'abord, la RNP prend acte que le déconfinement a commencé et que dans ce cadre, la réouverture des écoles devient possible sous la condition d'application de règles sanitaires et sécuritaires strictes.

Or, nous réitérons la demande et d'un grand nombre de parents concernés de laisser le choix aux parents des élèves du cycle 1 et des centres de compétences de décider si leurs enfants retournent à l'école pour les trois semaines en alternance qui restent avant les vacances d'été. Cette possibilité du choix nous tient à cœur vu que les mesures sanitaires et de sécurité resteront quasi impossibles à observer dans cette tranche d'âge et pour une très grande partie des enfants à besoins spécifiques. En fait, les mesures sanitaires risquent même de perturber certains enfants de manière inutile.

En contrepartie, les parents pourraient s'engager à continuer activement le « homeschooling » jusqu'à la fin de l'année. Cette décision, pour l'option facultative, permettrait tout naturellement aussi de libérer un certain nombre d'instituteurs et de salles de classe qui pourraient être réorientés et utilisés pour les autres cycles.

Pour l'enseignement fondamental, le modèle de « splitting » mis en place se révèle d'une telle complexité que la RNP se demande s'il est, à l'épreuve de la mise en pratique, organisable et réalisable. La RNP aurait souhaité une solution plus facile et moins confuse, à la fois pour les parents et pour les élèves.

Ainsi, les parents viennent tous de recevoir, au courant de la semaine passée, un formulaire électronique de la part de votre ministère afin de déterminer le type d'encadrement dont ils auraient besoin.

Or, étant donné que le délai de réponse était très serré et que les parents n'étaient pas encore tous informés si leur(s) enfant(s) faisaient partie des groupes A ou B, il leur a été impossible de vérifier avec leurs employeurs et de convenir avec ceux-ci les éventuels aménagements quant à leur temps de travail. Il est donc impératif de communiquer au plus vite aux parents que cette première estimation de besoin ne constitue pas encore un engagement et qu'il y aura moyen d'adapter les réponses finales dans les semaines à venir.

Une deuxième interrogation en rapport avec l'encadrement provient du besoin supplémentaire en personnel d'encadrement, que ce soit dans les maisons relais ou dans les écoles. La RNP salue l'initiative du ministère de recruter du personnel d'appui ; cependant nous nous interrogeons sur les critères de sélection quant à la qualification, aux compétences et à l'expérience de ces personnes d'appui. Seront-elles suffisamment supervisées, et encadrées elles-mêmes, pour garantir la sécurité de nos enfants ?

Une dernière question relative à l'encadrement parascolaire de l'enseignement fondamental concerne la période des vacances d'été. Même s'il est probablement encore trop tôt pour y apporter des réponses définitives, il est important de commencer à considérer ce point pour permettre aux parents de s'organiser avec la garde de leur(s) enfant(s).

Un autre volet de nos soucis concerne les centres de compétences. En effet, vous ne mentionnez jamais dans vos discours publics et dans les conférences de presse les directives concernant ces centres, laissant les parents concernés dans l'incertitude.

La RNP insiste pour qu'une attention particulière soit portée à cette tranche de la population étant donné que ces enfants nécessitent, encore plus que les autres, une prise en charge la mieux adaptée à leurs besoins et la plus flexible qui soit.

Les centres de compétences semblent fonctionner selon les horaires usuels et ne pas tomber dans les limitations des horaires instaurées pour l'enseignement fondamental. En effet, en ne donnant qu'un exemple, tous les élèves entre 4 et 18 ans du Centre pour les Enfants et Jeunes présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme (CTSA), doivent passer, au minimum trois jours par semaine, huit heures confinés dans leur classe avec très peu de mouvement et en ne mangeant qu'un repas froid, la « Frupstut », pour couper la journée.

Il nous paraît nécessaire d'apporter des aménagements substantiels afin de tenir compte de cette population particulière et de ses besoins.

Toujours en relation avec les centres de compétences, il faudra prendre toutes les initiatives nécessaires au niveau de l'organisation et de la gestion des évaluations et bilans d'orientation pour les enfants à besoins spécifiques, ceci également afin de ne pas perdre de temps supplémentaire dans la démarche d'évaluation des besoins et que ces enfants puissent, dès la rentrée en septembre, être pris en charge d'une manière efficace.

La RNP voudrait également proposer, au niveau des centres de compétences mais aussi dans le cadre de l'enseignement fondamental, de permettre et motiver les enseignants comme le personnel encadrant à faire des sorties à l'extérieur du bâtiment scolaire afin de compenser l'absence d'activités physiques imposée par les règles sanitaires.

Quant à la rentrée scolaire de l'enseignement secondaire, la RNP est confrontée à de nombreuses interrogations de la part d'élèves et/ou de leurs parents en ce qui concerne le système d'évaluation des compétences et l'établissement des notes scolaires.

En effet, l'annonce de départ était d'amener plus de flexibilité en donnant la possibilité de faire un test facultatif supplémentaire et/ou de pouvoir laisser tomber une éventuelle mauvaise note. Or, il semble

que pour que la note la plus faible ne soit pas prise en compte dans le calcul de la moyenne, il faudra un minimum de trois tests dans une matière. Cette flexibilité ne peut donc jouer que dans quelques rares matières principales dans lesquelles au moins deux tests ont déjà pu être faits avant la période de confinement.

Par ailleurs, un grand nombre de tests devra être réalisé dans les quelques semaines d'école qui restent avant les vacances d'été, étant donné que dans de nombreuses matières, aucun ou un seul test n'a pu être organisé avant la moitié du mois de mars.

Après une période de confinement et de « homeschooling », ayant certainement amplifiée les inégalités scolaires, la RNP est d'avis que la question de l'évaluation et des notes scolaires devient un point central à clarifier et éventuellement à amender afin de ne pas inutilement compromettre l'avancement de certains élèves à l'année suivante.

Il serait donc important de donner des indications claires à ce niveau aux enseignants et des informations claires aux élèves ainsi qu'à appeler les enseignants à faire valoir une certaine flexibilité mais aussi à une compréhension à ce niveau.

La RNP se pose aussi la question, si comme au fondamental, des ressources humaines supplémentaires seront mis à disposition des lycées pour aider les élèves à pallier aux lacunes accumulées et à restaurer une certaine équité.

Indépendamment des enseignements fondamental, secondaire et des centres de compétences, la RNP souligne la nécessité de faire fonctionner le site internet www.schouldoheem.lu avec toutes ses fonctionnalités pendant les vacances d'été afin de permettre aux élèves ayant été freinés dans leurs efforts par le confinement de pouvoir rattraper une partie de ce retard.

Nous sommes aussi très favorables à la mise en place de cours de rattrapage gratuits à organiser pendant les mois d'été dans le même but.

Ces deux propositions permettraient certainement de contribuer à compenser les inégalités qui se sont certainement creusées ces derniers mois.

Finalement, une dernière remarque s'impose par rapport à la question des certificats médicaux que les parents doivent produire dans le cas où un enfant est considéré comme vulnérable.

Les critères diagnostiques émis par le Conseil Supérieur des Maladies Infectieuses imposent un cadre assez limité aux médecins-pédiatres et aux médecins de famille. Cette ingérence dans la pratique libre de la médecine est clairement questionnable.

La RNP comprend que l'idée est d'éviter les abus. Or, il ne peut que difficilement être toléré que les médecins, traitant et connaissant « leurs enfants – patients » souvent depuis des années avec toute leur histoire médicale, soient limités dans leur pouvoir d'évaluation des risques par des listes de critères imposés, ou encore, et qu'ils soient vus comme des tricheurs potentiels.

Monsieur le Ministre, la Représentation Nationale des Parents, en vous soumettant ces quelques réflexions et remarques, tient à amener des éléments constructifs dans le débat actuel et continue à se tenir entièrement à votre disposition pour une collaboration plus approfondie dans le sens du partenariat entre écoles, enseignants, parents et instances communales et étatiques.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Alain Massen, président
Représentation Nationale des Parents
elteren@men.lu